

La cotisation adhérent vous donne droit à un ensemble de prestations dites « **offre socle** ».

Cette offre comprend le **suivi individuel de santé de vos salariés, les prestations de maintien en emploi et des actions de prévention/aide à l'évaluation de vos risques professionnels.**



Le tarif per capita de votre cotisation adhérent

(visite médicale ou entretien infirmier)



Entreprise 1-5 salariés : 96,00 € HT
Entreprise de 6 - 20 salariés : 100,00 € HT
Entreprise de 21 et plus : 104,00 € HT
La pénalité d'absence : 50,00 € HT

Tarif fixé quels que soient :

- Le contrat de travail (CDD ou CDI)
- Le temps de travail
- La catégorie déclarée (SI/SIA/SIR)

Cas particuliers

La facturation intérimaire / saisonnier : 104,00 HT



L'affiliation des travailleurs indépendants (artisans, TNS, professions libérales)



Cette affiliation, facultative, est **valable un an et non reconductible tacitement.**

Pour les indépendants rencontrant des difficultés de santé impactant le maintien de leur activité

Le coût d'une affiliation est de 104,00 € HT par an

Tarif des prestations complémentaires

1000 euros HT/jour
d'intervention

Pour toute prestation
en dehors de l'offre
socle demandée par
l'adhérent

Sur la base d'un devis
et d'une convention
de prestation de
service